



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

durée du travail

Question écrite n° 124107

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les jours de réduction du temps de travail (RTT) que les personnels médicaux et non médicaux ont accumulé depuis dix ans sur des comptes épargne-temps (CET). Créés en janvier 2002 lors du passage aux 35 heures, ces CET ont permis aux personnels hospitaliers, alors dans l'incapacité de prendre leurs jours de RTT faute d'une pénurie du personnel, de les cumuler durant dix ans. Aujourd'hui personne n'est en mesure de dire combien de jours ont ainsi été stockés par l'ensemble du personnel. Le président de la coordination médicale hospitalière, l'un des principaux syndicats de praticiens hospitaliers estime toutefois entre 2 millions et 2,1 millions le nombre de jours stockés par les seuls médecins. Le dispositif arrive à échéance le 3 janvier 2012. Un accord doit donc être trouvé avant le 31 décembre 2011. Les syndicats craignent que le Gouvernement repousse seulement la date butoir et prolonge la durée de vie des CET. Il lui demande de lui indiquer comment il compte régler ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124107

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12993

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)